

Les «Établissements du Développement Durable» (EdDD) en région Haute-Normandie

Emmanuel BON¹, Claude CORROYER², Jérôme CHAIB³

¹Animateur régional agriculture durable et développement durable, DRDAF/ SRFD Haute-Normandie, Cité administrative, 2 rue Saint Sever, 76 Rouen. Courriel : emmanuel.bon@educagri.fr

²Chef de projet «Etablissements du Développement Durable», DAFFPIC-FCA Rectorat de Rouen, 2 rue du Docteur Fleury, 76130 MT ST Aignan. Courriel : claude.corroyer@ac-rouen.fr

³Directeur, Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie, Cloître des pénitents, 8 allée Daniel-Lavallée, 76 000 Rouen. Courriel : arehn.jchaib@wandoo.fr

Résumé - Depuis la rentrée scolaire 2005, onze partenaires institutionnels de Haute Normandie dont l'Education Nationale et l'Enseignement Agricole se sont engagés à développer une démarche non-expérimentale et un projet pédagogique global d'éducation au développement durable dans les établissements d'enseignement ou de formation et les écoles. Ce sont aujourd'hui 91 établissements et écoles volontaires qui participent à ce dispositif. Cette communication vise d'abord à présenter le dispositif et les outils d'accompagnement proposés aux établissements (formation-action, site Internet, charte, label régional). Elle vise ensuite à identifier les atouts, les contraintes et les limites de ce projet régional.

Mots-clés : Établissement du Développement Durable (EdDD), Éducation Nationale (EN), Enseignement Agricole (EA), Gouvernance, Démarche d'amélioration continue, Non-expérimentation, Partenariat, Réseau, Haute-Normandie.

1. LE DISPOSITIF EdDD : UNE DEMARCHE GLOBALE DE NON-EXPERIMENTATION

De longue date, de nombreux acteurs du système éducatif ont su développer des actions d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté. Des projets souvent exemplaires, reposant sur l'énergie militante de quelques uns, ont contribué à la prise de conscience actuelle. Les grandes conférences et manifestations internationales depuis Rio en 1992, ou nationales telles que le Grenelle de l'Environnement récemment, ont sensibilisé les citoyens aux enjeux du développement durable et ont souligné la responsabilité particulière des états et des collectivités dans les transformations à mettre en œuvre. Ainsi l'Education Nationale ou l'Enseignement Agricole ont décliné la Stratégie Nationale du Développement Durable de l'Etat français et de plus en plus de collectivités territoriales élaborent leur Agenda 21.

En 2005, les autorités académiques (Rectorat de Rouen et Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt) d'une part et les collectivités de référence (Région pour les lycées, Départements 76 et 27 pour des collèges, Villes de Rouen, Grand-Couronne et Canteleu pour des écoles primaires) d'autre part, avec l'aide de l'ADEME, de la DIREN et de l'AREHN, ont élaboré le programme « Etablissements du Développement Durable - EdDD » qui vise à permettre à tout établissement d'enseignement ou de formation Haut-Normand volontaire de s'engager et de développer un projet d'actions et de transformation qui réponde aux enjeux du DD et associe l'ensemble de la communauté scolaire et ses partenaires. Avec 26 établissements dès septembre 2005, 35 en 2006 et 30 nouveaux pour cette année scolaire 2007, ce sont aujourd'hui 40 lycées, 36 collèges, 9 écoles primaires et 6 autres établissements de formation (dont l'IUFM, un Greta et des MFR) qui affirment leur engagement dans ce sens et développent une pédagogie de l'action pour une Education au Développement Durable et à la citoyenneté qui prend en compte les impacts économiques, sociaux, environnementaux de l'établissement et associe l'ensemble de ses parties prenantes.

Les 11 partenaires de ce programme EDD propre à la Haute-Normandie ont conçu un dispositif simple et non normatif, qui ambitionne de permettre à tout établissement de construire un projet d'établissement sur le modèle de l'AGENDA 21 mis en œuvre dans les collectivités territoriales. Cette

démarche de progrès est développée à travers une méthodologie simple, accessible à tous et non normative, déployée en trois temps.

Une année (n-1) d'initialisation, avec la présentation fin mai début juin, du dispositif par le Recteur aux directions des établissements « pressentis » (intéressés a priori par une telle démarche et qui se sont fait connaître comme tels) ; avec un Engagement formel du Responsable de l'établissement acceptant les finalités et dispositions proposées, attendu au plus tard pour le premier jour de la rentrée scolaire

Une première année scolaire (n) dite de « mise en projet ». Cette année est elle-même organisée, planifiée, autour d'une formation-action d'un Coordonnateur Développement Durable (CDD) volontaire, identifié dans chaque établissement et véritable animateur interne, structurée en 6 phases :

- sensibilisation des acteurs de l'établissement aux enjeux du DD
- organisation du pilotage du projet et participation des parties prenantes
- réalisation d'un diagnostic partagé
- identification des axes d'actions propres à l'établissement
- élaboration, mise en œuvre et suivie d'un plan d'actions concerté
- évaluation-bilan (pour les pistes de progrès à venir).

Une année (n+1) consacrée au développement et à la consolidation des d'actions engagées, avec le soucis premier de pérennisation de la démarche de projet EdDD. Pour l'établissement, il s'agit alors de construire son système de management (ou de gouvernance) et donc de définir son organisation, de trouver ses ressources propres, notamment dans des partenariats locaux mais aussi avec ses autorités de tutelle. Pour les 11 partenaires, par leurs politiques ou dispositions propres ou à travers le Comité de pilotage régional EdDD, il s'agit d'apporter aux établissements engagés des orientations claires et structurantes, de définir des modes de relation contractuelle et nécessairement aussi, d'affecter des ressources spécifiques.

Animés chacun par un correspondant développement durable (CDD) et par un comité de pilotage représentatif de la communauté scolaire, les Établissements du Développement Durable s'engagent à mettre en œuvre un projet d'établissement dans une démarche d'amélioration continue structurée en 4 grandes étapes :

- La sensibilisation de la communauté scolaire aux enjeux du Développement Durable, l'organisation et le pilotage ;
- L'initialisation opérationnelle d'une démarche participative consiste à réaliser un *diagnostic partagé* auprès de l'ensemble de la communauté scolaire à partir duquel chaque établissement détermine ses 3 ou 4 axes de travail prioritaires.
- Le cœur de la démarche vise à inscrire le développement durable dans le projet d'établissement lui-même avec la définition et la mise en œuvre d'un *plan d'actions pluriannuel* faisant mention des objectifs poursuivis dans des échéances prévues, des acteurs impliqués, et des indicateurs de résultats. Selon les cas, les actions peuvent être conduites par les élèves, les enseignements, les personnels ATOS et de direction, dans le cadre des cours, de séances de travaux pratiques ou de plages de temps aménagées (modules pluridisciplinaires) ou bien en dehors des cours sur le temps de vie scolaire.
- La quatrième et dernière étape consiste à réaliser une *autoévaluation* du projet et du plan d'actions en fin d'année scolaire afin de mesurer les progrès accomplis et de préparer le prochain plan d'actions.

Des outils d'accompagnement ont pu être développés par les partenaires grâce notamment à un projet européen FEDER (en 2006 et 2007) et par les investissements particuliers de l'Education nationale qui pilote le projet régional, assure les formations et met à disposition un ½ poste d'accompagnateur et ceux de l'enseignement agricole qui a contribué au projet de manière significative par le biais de son animateur régional en matière d'ingénierie de formation et de projet. Avec plus de cent « Etablissements du Développement Durable » engagés à partir de la rentrée scolaire prochaine, les partenaires réfléchissent maintenant à une structuration nouvelle de leur intervention et de leur accompagnement, auprès de ces établissements : définition d'une Charte commune (voir ci-après), mise en place d'un Label régional et professionnalisation accrue de l'accompagnement par l'affectation de personnels dédiés, en sont les principaux axes.

CHARTRE DES ETABLISSEMENTS DU DEVELOPPEMENT DURABLE (EdDD) de Haute Normandie

UNE VISION PARTAGEE

Cette charte est l'expression de notre volonté commune d'éduquer, de former, de participer et faire participer tous les acteurs de la communauté éducative à la mise en œuvre du développement durable au sein de notre établissement et au delà.

Par la volonté de ses partenaires, cette charte marque une ambition régionale de contribuer, avec les communautés éducatives, à une «Éducation en vue du Développement Durable » qui implique tous les citoyens.

LA PROMOTION DE VALEURS COMMUNES

Dans le cadre de nos missions, notre projet d'établissement repose sur une vision globale du monde qui place l'Homme au centre d'un développement intégrant la préservation de l'environnement, l'efficacité économique et l'équité sociale.

Notre démarche s'inscrit dans un cadre de référence qui vise cinq finalités :

- ü La lutte contre le changement climatique
- ü La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ü La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ü L'épanouissement de tous les êtres humains
- ü Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

NOS ENGAGEMENTS

Nous nous reconnaissons dans ces valeurs et dans ces enjeux, et nous nous engageons à :

- ü Développer une éducation au développement durable et à la citoyenneté en lien avec les enseignements
- ü Conduire une démarche de progrès qui implique l'ensemble de la communauté éducative
- ü Définir un projet d'établissement et à mettre en œuvre un programme d'actions correspondant
- ü Améliorer les impacts économiques, sociaux et environnementaux de l'établissement

Nos principes d'actions :

- ü Un engagement volontaire dans la durée
- ü Une stratégie d'amélioration continue qui implique l'ensemble de la communauté éducative
- ü Une gouvernance fondée sur la responsabilité, la participation et la concertation
- ü Une approche transversale
- ü Une évaluation partagée

Nous adhérons à la présente *Charte des Établissements du Développement Durable* et nous nous engageons à répondre aux exigences du Label Établissement du Développement Durable régional.

Nom de l'établissement :

Le Chef d'Établissement

Le

à,

2. ATOUTS, CONTRAINTES ET LIMITES DE LA DEMARCHE

L'évaluation à mi-parcours du dispositif EdDD pose problème, d'un point de vue méthodologique, dans la mesure où plusieurs objectifs de la démarche constituent également des conditions nécessaires ou favorables à l'entrée des établissements en démarche de projet. On devra tout d'abord différencier ce qui relève de la pédagogie et de la formation d'une part, de ce qui relève de l'impact du fonctionnement de nos établissements d'autre part. Une difficulté supplémentaire vient du fait qu'en matière d'éducation au développement durable, la pédagogie de l'exemple constitue un levier important. On se devra également sans doute d'apprécier les opportunités et les menaces qui pèsent sur la démarche EdDD sur différents plans (pédagogique, institutionnel) et à plusieurs niveaux, celui des établissements d'abord, celui des autorités académiques ensuite et celui des collectivités de référence enfin.

Dans le cadre de leurs missions, les autorités académiques de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole de Haute Normandie ont d'abord souhaitées engager et accompagner au travers de la démarche EdDD un processus de généralisation de l'EDD dans tous les établissements d'enseignement et de formation. La formalisation des démarches et la normalisation des procédures doivent permettre de susciter ou d'accompagner cette généralisation. Les collectivités de références (Région et Départements notamment) ont-elles aussi souhaitées répondre aux nouvelles attentes de la collectivités en matière de prise en compte et d'intégration du développement durable dans leurs politiques. Quant aux établissements eux-mêmes, ils y ont vu une opportunité de capitaliser, de mutualiser et de valoriser leurs savoirs et savoir-faire pédagogiques.

Sur un plan pédagogique, la mise en place de nouveaux dispositifs (comité de pilotage et groupes de travail thématiques, animation locale, éco-délégués) et d'actions éducatives (introduction de repas issus du terroir ou de l'agriculture durable au sens large) ont permis de (re)mobiliser certaines catégories d'acteurs ou de réinvestir certaines questions jusque ici délaissées ou marginalisées comme les liens entre santé, alimentation et environnement au travers et autour de la restauration collective ou celle de la biodiversité au travers de la gestion des espaces verts des établissements. Tous les aspects ou presque de l'établissement, au travers de son fonctionnement et de son environnement, sont appréhendés comme de nouveaux outils et supports pédagogiques pour les enseignements et la formation. En posant la question des finalités du développement et celle de l'avenir de l'humanité, la démarche EdDD a également permis de faire naître chez les acteurs de la communauté éducative un sentiment d'appartenance à des communautés de vie et d'intérêt plus vastes qui transcendent ou permettent de dépasser les clivages habituels. Dans ce sens, la démarche de projet a aussi permis de (re)créer du lien social entre différentes catégories d'acteurs qui n'avaient pas vocation à travailler ensemble auparavant (entre apprenants, enseignants et personnels TOS en cuisine ou aux espaces verts).

Globalement, la démarche EdDD a d'abord permis de constater l'acquisition de nouvelles connaissances en matière de démarche de projet, connaissances qui constituent les bases d'une culture commune dans les EdDD. Aujourd'hui nombreux sont les acteurs qui savent identifier les différentes phases de cette démarche (diagnostic ou évaluation partagée, plan d'action, évaluation) et différencier certains concepts clés (développement et croissance, développement durable et décroissance, ressources fossiles et renouvelables). En second lieu, la démarche a également contribué à renforcer chez une masse critique d'individus une prise de conscience, plus ou moins aigüe, de l'incidence locale et globale de nos choix et de nos comportements. Il est désormais difficile de décider d'un d'investissement ou d'organiser une manifestation, un pique-nique, etc. qui n'intègre pas le principe de la cohérence du discours et des pratiques sans s'exposer à des critiques aussi nécessaires que justifiées. L'une des difficultés actuelles reste la généralisation de ces nouvelles pratiques professionnelles à l'ensemble des personnels d'une part, pratiques qui permettront à leur tour d'envisager une amélioration significative de l'impact (empreinte) de nos établissements sur le

potentiel de développement de nos territoires. L'ancrage territorial de certains établissements a semblé-t-il constitué un levier supplémentaire.

Sur le plan de la gestion de la démarche de projet (gouvernance), la plus part des établissements qui se sont engagés dans la démarche ont respectés les obligations de moyens sur lesquelles ils s'étaient engagés : identification et formation d'un correspondant développement durable (CDD), formation et animation d'un comité de pilotage, élaboration d'un plan d'action pluriannuel. Au delà du respect des engagements, deux étapes du projet posent plus particulièrement problèmes. La phase de sensibilisation des acteurs de la communauté éducative et la phase d'évaluation, parce que l'on a encore trop tendance à privilégier l'action sur le temps de la réflexion. Il s'agit de prendre le temps de capitaliser et de communiquer vers la communauté éducative pour mobiliser, activités qui sont encore trop souvent considérées comme secondaire. A cela, d'autres difficultés récurrentes permettent de comprendre que la démarche de projet ne va pas de soi. La réussite du dispositif repose en grande partie sur les capacités d'animation et de mobilisation du chef d'établissement et du correspondant qui font souvent défaut. Nombre de chefs d'établissement n'adhèrent pas au projet car ils y voient avant tout des contraintes supplémentaires plutôt qu'une source opportunités. Trop souvent, les correspondants souffrent du manque de reconnaissance institutionnelle et du manque de soutien de la part de la communauté éducative qui fait reposer la responsabilité du projet sur cette personne ressource. A cela s'ajoute le manque de moyens humains et financiers (dotation horaire spécifique au projet) qui contribue un peu plus à leur isolement au sein de l'établissement et parfois à leur découragement. Les limites du volontariat sont évidentes et cela montre que le développement durable, cela passe aussi par des moyens spécifiques et pérennes. La professionnalisation de leur fonction de coordonnateur et d'animateur au travers des journées de formation-action et les échanges entre CDD au sein du réseau constitue néanmoins un aspect positif du dispositif.

Sur un plan institutionnel, le plus grand mérite de la démarche est sans doute la reconnaissance formelle par l'institution que le développement durable constitue un enjeu pédagogique vis-à-vis de tous les acteurs de la communauté éducative, de nos partenaires et de la collectivité. L'engagement des établissements aura également permis de créer des attentes réciproques entre les établissements, les autorités académiques, la collectivité de référence et les autres partenaires du projet d'une part, ainsi que des attentes réciproques entre les apprenants, les équipes pédagogiques et les équipes de direction. La démarche partenarial du projet et l'ouverture sur l'extérieur des établissements et des écoles qui en a résulté constituent de ce point de vue un levier important de la démarche de progrès. La mobilisation accrue des EdDD pendant la semaine du développement durable constitue sans doute un bon indicateur de cette ouverture.

A à autre niveau, la collaboration entre partenaires institutionnels au sein du comité de pilotage régional a d'abord permis de forger certains consensus ou de faire émerger certains compromis sur les exigences de la démarche EdDD que matérialisent aujourd'hui la charte et le label régional. L'une des réussites de ce partenariat est d'avoir rendu possible le développement de plusieurs outils pédagogiques d'accompagnement spécifiques mis à disposition des établissements avec l'aide de nos partenaires : un label et une charte, un rapport annuel, des journées de formation à destination de divers publics, deux expositions sur le développement durable, un espace de travail virtuel (ETV) et un site Internet. Le besoin d'échanges entre correspondants et entre établissements nous a également conduits à structurer un réseau des correspondants animé par un accompagnateur académique et à organiser chaque année un séminaire annuel pendant la semaine du développement durable. Le réseau des EdDD de Haute-Normandie constitue sans doute à l'heure actuelle la première et la seule tentative de normalisation d'un projet pédagogique global d'éducation au développement durable au plan national. Elle a permis de poser la question des modes de fonctionnement de nos établissements au regard des enjeux du développement durable sans toutefois y apporter de réponse définitive. Le regard critique de la communauté scientifique pourrait dans ce sens constituer un atout supplémentaire.